



LA PREMIÈRE OFFRE NAUTIQUE
PAR FORFAIT.

Cannes – 31 juillet 2023

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2022-2023

Rapport de gestion incluant le rapport sur le gouvernement
d'entreprise

Etats financiers

WIZIBOAT
S.A au capital de 80 420,85 Euros
Siège social : 1503 Route des Dolines - Le Thélème
06560 VALBONNE
RCS GRASSE 833 830 623

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS ET LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Lors de cette Assemblée, vous entendrez lecture du présent rapport de gestion du Conseil d'administration incluant le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-235 du Code de commerce et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 ainsi que du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Nous vous rappelons par ailleurs, qu'en application de l'article 21 des statuts de la Société, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 et le présent rapport ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 25 juillet 2023.

Enfin, nous vous donnerons toutes précisions et renseignements complémentaires concernant les pièces et documents visés par la réglementation en vigueur, qui vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition au siège social dans les délais statutaires et légaux.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS :

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

I. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ :

1. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice a eu une durée de 12 mois débutant le 1^{er} avril 2022 pour se terminer le 31 mars 2023.

Au cours de l'exercice allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le chiffre d'affaires de la Société s'est établi à 902 152 € contre 693 300 € au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022.

Cette progression a été en retrait par rapport à l'objectif du plan d'affaires qui visait un objectif de chiffre d'affaires de 1 500 000 €. Ce retard sur le plan s'explique principalement par le retard de déploiement de l'offre de la Société au travers de nouvelles bases compte tenu des difficultés de financement de la Société.

En effet, la Société avait identifié dès le mois d'août 2022, l'insuffisance de son fonds de roulement net au regard de ses obligations actuelles au cours de l'exercice 2022/2023. Dans ce cadre, la Société a cherché, sans succès, à procéder à une augmentation de capital durant le second semestre de l'année 2022 et à trouver des modes alternatifs de financement de son besoin en fonds de roulement. En l'absence de réalisation de celle-ci, la Société a dû différer l'ensemble de ses investissements afin d'affecter en priorité ses ressources à l'exécution des abonnements en cours.

Au titre de l'exercice allant du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023 est une perte de (536 059) € contre une perte de (450 143) € au titre de l'exercice précédent.

A la clôture de l'exercice au 31 mars 2023, les capitaux propres de la Société s'établissent en négatif à (581 795) €.

2. Évolution prévisible et perspective d'avenir

La Société envisage la poursuite de son activité dans le cadre d'une prise de contrôle par le Groupe BENETEAU.

3. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Il est envisagé un projet de prise de contrôle de notre Société par la société BOATING SOLUTIONS (901 862 565 R.C.S. La Roche-sur-Yon), société filiale à 100% de BENETEAU SA (487 080 194 R.C.S. La Roche-sur-Yon).

L'opération de prise de contrôle comporte deux volets qui seront menées simultanément (i) le rachat par BOATING SOLUTIONS des actions détenues par l'actionnaire de référence historique, la société PRODALY (824 458 400 R.C.S. Salon-de-Provence) à hauteur de 20,86 % du capital (post augmentation de capital) et (ii) la souscription par la société BOATING SOLUTIONS à une augmentation de capital permettant d'injecter 1 000 000 € dans la Société afin d'assurer à court et moyen terme la continuité de son exploitation représentant 53,19% du capital (post augmentation de capital). A l'issue de ces opérations, la société BOATING SOLUTIONS détiendrait 74,05% du capital social de la Société.

Le Conseil d'administration a d'ores et déjà autorisé ces opérations lors de sa séance du 26 juin 2023.

Une assemblée générale mixte est convoquée pour délibérer sur cette opération le 4 août 2023.

4. Principaux risques et incertitudes

A ce jour, la Société identifie un risque de continuité d'exploitation compte tenu d'une situation de trésorerie critique qui fait peser un risque sur la continuité de son exploitation à l'échéance de quelques semaines si l'opération de prise de contrôle par le Groupe BENETEAU devait ne pas se réaliser.

5. Activités en matière de recherche et développement

Au cours de l'exercice, la Société a poursuivi ses opérations de développement d'outils digitalisés adaptés à son activité et à son offre client. Elle a poursuivi les actions engagées au cours des exercices précédents permettant ainsi d'enrichir la digitalisation de l'expérience client, la gestion et l'entretien

de la flotte de bateaux, ainsi que la facturation et l'encaissement. La Société a bénéficié à ce titre d'un crédit d'impôt innovation d'un montant de 8 100 € au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023.

6. Délais de paiement

Conformément aux dispositions des articles L.441-14 et D.441-6 du Code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients (tableau prévu au I de l'article D.441-6) sont annexées au présent rapport.

II. EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS DE LA SOCIETE

Nous allons maintenant présenter en détail les comptes annuels soumis à votre approbation.

A. Compte de résultat

1. Comptes d'exploitation

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 902 152 €.

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 1 021 101 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 551 786 € et se décomposent principalement comme suit :

- achats de marchandises : 76 745 €
- autres achats et charges externes : 999 687 €
- impôts, taxes et versements assimilés : 3 601 €
- salaires et traitements : 125 853 €
- charges sociales : 43 791 €
- dotations aux amortissements sur immobilisations : 181 901 €
- dotations aux dépréciations clients : 117 219 €
- autres charges : 2 989 €.

Compte tenu de ces produits et charges, le résultat d'exploitation ressort à (530 686) €.

2. Comptes financiers

Compte-tenu d'un résultat financier de (13 328) €, le résultat courant avant impôts s'élève à (544 013) €.

3. Charges et produits exceptionnels

Compte-tenu d'un résultat exceptionnel de (146) € et d'un crédit d'impôt sur les bénéfices de (8 100) €, le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023 est une perte de (536 059) €.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats des 5 derniers exercices.

B. Bilan

A l'actif, nous vous signalons essentiellement :

- les immobilisations incorporelles (Frais de développement) pour une valeur nette de 707 452 €
- des créances clients et comptes rattachés pour une valeur nette de 140 843 €
- des autres créances pour une valeur nette de 259 280 €

- des disponibilités pour un montant de 2 903 €
- des charges constatées d'avance pour un montant de 3 091 €.

Au passif, nous vous signalons essentiellement :

- le poste des capitaux propres présente un solde négatif s'élevant à (581 795) €
- les dettes Fournisseurs et comptes rattachés sont inscrites à hauteur de 1 278 158 €
- les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 96 501 €
- les autres dettes sont inscrites à hauteur de 291 938 €
- les produits constatés d'avance s'établissent à 13 039 €.

Nous vous précisons que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L 225-48 du Code de Commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

En effet, les capitaux propres s'établissent à (581 795) € pour un capital social de 80 420,85 €.

III. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de reporter à nouveau la totalité de la perte de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à (536 059) €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES :

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

IV. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons qu'il n'existe pas de charges somptuaires visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, ou de frais généraux excessifs visés à l'article 39-5 du Code général des impôts, qui ont été exclus des charges déductibles pour l'assiette des impôts sur les sociétés au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023.

V. ACTIVITES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre Société n'a aucune filiale et ne détient aucune participation.

VI. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, l'Assemblée Générale doit statuer sur les conventions visées à l'article L. 225-38 de ce même Code et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé qu'aucune nouvelle convention n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

VII – EVOLUTION DU TITRE EN BOURSE

Les titres de la Société WIZIBOAT sont cotés sur le compartiment ACCESS d'Euronext Paris sous le code FR00140047H7 MLWIZ.

Nombre de titres créés au cours de l'exercice 2022-2023 : 36 139

Nombre de titres échangés au cours de l'exercice 2022-2023 : 2 440
Cotation du titre en début d'exercice puis en fin d'exercice : 7,60 euros / 8,50 euros
Capitalisation boursière au 31 mars 2023 : 4,42 M d'Euros.

VIII. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

1. La Société est dirigée par :

- Monsieur Christian CONSTANTIN-BERTIN : Président du Conseil d'administration
- Monsieur Pierre-Olivier BIDAULT-SIRE : Directeur Général

- Un Conseil d'administration composé de :
 - La société FINAPLC, Société à responsabilité limitée dont le siège social est sis 2155 Route de Saint Estève Janson à Rognes (13840), immatriculée au RCS de Salon de Provence sous le numéro 841 614 092, représentée par Madame Patricia CONSTANTIN-BERTIN,
 - La société ARTHELEO, Société à responsabilité limitée ayant son siège social 14 Chemin des Clausins 71150 Fontaines, immatriculée au RCS de Châlon sur Saône sous le numéro 531 737 229, représentée par Madame Florence GUICHARD,
 - Monsieur Pierre-Olivier BIDAULT-SIRE,
 - Monsieur Christian CONSTANTIN-BERTIN.

2. Le Commissariat aux comptes est assuré par la société GRANT THORNTON dont le mandat n'est pas arrivé à échéance.

IX. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET A L'ACTIONNARIAT DES SALARIES

1. Détention du capital

A la date de clôture de l'exercice, la société PRODALY, détenait 89,12 % du capital de notre Société. Le solde constituait le flottant.

En application de l'article L. 225-102 du Code de commerce, il est indiqué que les salariés de la Société ne détiennent aucune participation dans le capital social.

2. Actionnariat des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'à la clôture de l'exercice, la participation des salariés au capital social dans le cadre d'une gestion collective est inférieure à 3 %.

3. Options de souscriptions ou d'achat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'option de souscriptions ou d'achats d'actions n'a été consenti par notre Société et qu'aucune opération réalisée en vertu des articles L. 225-177 à L. 225-186 du même Code n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

4. Attributions gratuites d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-5 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune attribution gratuite d'actions n'a été consentie par notre Société et qu'aucune opération

réalisée en vertu des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du même Code n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

5. Bons de souscription d'actions

Il est rappelé que l'Assemblée générale, le 4 juin 2021, a décidé d'émettre en une seule fois 100 000 BSA1 et 100 000 BSA2, chaque BSA1 et BSA2 donnant droit à souscrire, à une action ordinaire nouvelle d'un montant nominal de 0,15 euro, dans les conditions fixées par l'Assemblée générale. Lesdits BSA1 et BSA2 ont été intégralement souscrits par la Société PRODALY en date du 5 juillet 2021.

X. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise.

1 - Mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 1° du code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la société durant l'exercice :

- Madame Patricia CONSTANTIN-BERTIN, administrateur et Directrice générale déléguée de la Société, exerce par ailleurs les mandats ou fonctions suivants :

- Cogérante de la société FINAPLC (SARL)

- Monsieur Christian CONSTANTIN-BERTIN, administrateur de la Société, exerce par ailleurs les mandats ou fonctions suivants :

- Cogérant FINAPLC (SARL)
- Cogérant FINAFACC (SARL)
- Gérant de la société PRODALY (SARL)
- Président de la société PRODALY NAUTISME (SAS)

- Madame Florence GUICHARD, administrateur de la Société, exerce par ailleurs les mandats ou fonctions suivants :

- Directrice générale de la société KROISSANCE (SAS),
- Directrice générale de la société ANODE MANAGEMENT (SAS)

- Monsieur Pierre-Olivier BIDAULT-SIRE, administrateur et Directeur général de la Société, exerce par ailleurs les mandats ou fonctions suivants :

- Président de la société KROISSANCE (SAS)
- Président de la société KROISSANCE MANAGEMENT (SAS)
- Directeur Général de la société KROISSANCE SUD OUEST (SAS)
- Gérant de la société ARTHELEO (SARL)
- Gérant de la société TAKE OFF (SARL)
- Gérant de la société BOAT CENTER SARL (SARL)
- Président de la Société ANODE MANAGEMENT (SAS)
- Président de la société NAUTIC FORCE (SAS)

2 - Conventions conclues entre un mandataire social/actionnaire significatif et une filiale de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 2° du code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions intervenues directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une filiale dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

- Néant

3 - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 3° du code de commerce, nous vous invitons à trouver ci-après un tableau récapitulatif des délégations de compétence et des délégations de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital sur le fondement des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce.

Délégations de compétence
<p><u>1. Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 : Délégation de compétence au Conseil d'administration ;</u></p> <p><u>Nature de l'augmentation de capital envisagée</u> : augmentation de capital en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par voie d'offre au public, dans la limite du plafond global ci-après fixé, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;</p> <p><u>Montant de l'augmentation du capital envisagée</u> : Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée : soixante-quinze mille (75.000) euros, sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ; le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de droits ou titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de trois cent mille (300.000) euros applicable à la présente délégation ;</p> <p><u>Modalités de l'augmentation de capital</u> : suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société, à émettre ; Si les souscriptions du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre</p>

des facultés ci-après : Limite de l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ; Répartition libre de tout ou partie des titres non souscrits ;

Durée de la délégation de compétence : vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée générale ;

Réunion du Conseil d'administration : le Conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que la fixation du prix d'émission résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

2. Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 : Délégation de compétence au Conseil d'administration :

Nature de l'augmentation de capital envisagée : augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par voie de placement privé, dans la limite du plafond global ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;

Montant de l'augmentation du capital envisagée : Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée : soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout sous la réserve du respect de la limite d'émission fixée à vingt pour cent (20 %) du capital social par période de douze (12) mois, telle que prévue par l'article L. 225-136, 3^o du Code de commerce ; le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de droits ou titres de créance donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de trois cent mille (300.000) euros applicable à la présente délégation.

Modalités de l'augmentation de capital : Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société, à émettre, au profit des investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans le cadre des dispositions de l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier. Si les souscriptions des personnes visées à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Durée de la délégation de compétence : vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée générale

Réunion du Conseil d'administration : le Conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que la fixation du prix d'émission résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation d'émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités

utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Utilisation au cours de l'exercice : Par décision en date du 7 juin 2022, le conseil d'administration, usant des compétences qui lui ont été conférées par l'assemblée générale mixte du 4 juin 2021, a décidé d'augmenter le capital social de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'un montant nominal d'un montant de 5 420,85 euros, pour le porter de 75 000,00 euros à 80 420,85 euros, par l'émission de 36 139 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de quinze cents d'euro (0,15 €) chacune aux conditions suivantes :

- le prix d'émission des 36 139 actions ordinaires nouvelles a été fixé au prix unitaire de neuf (9) euros par action, avec une prime d'émission de 8,85 euros par action, soit un prix de souscription total d'émission de 325 251 euros et une prime totale d'émission de 319 830,15 €,
- la prime d'émission a été inscrite sur un compte spécial de capitaux propres intitulé « prime d'émission » sur lequel porteront les droits des actionnaires propriétaires d'actions anciennes ou nouvelles, et qui peut recevoir toute affectation par l'assemblée générale,
- les actions ordinaires nouvelles ont été, lors de leur souscription, être intégralement libérées de leur montant nominal, par versement en espèces, dans les conditions prévues par la loi,
- les actions ordinaires nouvelles émises, sont soumises à toutes les stipulations statutaires et sont assimilées aux actions ordinaires anciennes et jouissent des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, soit le 7 juin 2022.

3. Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 : Délégation de compétence au Conseil d'administration

Nature de l'augmentation de capital envisagée : augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, dans la limite du plafond ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;

Montant de l'augmentation du capital envisagée : Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, soixante-quinze mille (75.000) euros, sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ; le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en

unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de droits ou titres de créance donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de trois cent mille (300.000) euros applicable à la présente délégation ;

Modalités de l'augmentation de capital : Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant à l'attribution de titres de créance de la Société, à émettre, au profit des catégories de personnes suivantes : toutes sociétés et/ou fonds d'investissement (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FPCI ou FIP) investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « *small caps* » (c'est-à-dire dont la capitalisation, lorsqu'elles sont cotées, n'excède pas 1.000.000.000,00 d'euros), dans le secteur de la distribution de biens, et participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à cent mille (100.000,00) euros, prime d'émission incluse. Si les souscriptions des personnes visées ci-dessus n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

Durée de la délégation de compétence : vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée générale

Réunion du Conseil d'administration : le Conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que la fixation du prix d'émission résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation d'émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou

valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

4. Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 : Délégation de compétences au Conseil d'administration

Nature de l'augmentation de capital envisagée : augmentation de capital en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social en employant, séparément ou cumulativement, dans la limite du plafond global ci-après fixé, les procédés suivants :

- augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;
- augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques, primes d'émissions ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital, au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions ordinaires nouvelles de même type que les actions existantes ;

Montant de l'augmentation de capital envisagée : Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée : soixante-quinze mille (75.000) euros, sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de droits ou titres de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de trois cent mille (300.000) euros applicable à la présente délégation ;

Modalités de l'augmentation de capital : les actionnaires pourront, dans les conditions prévues par la loi, exercer leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions recueillies, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée

- ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

Durée de la délégation de compétences : vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée générale

Réunions du Conseil d'administration : le Conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter les prix et conditions des émissions ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Délégations de pouvoirs

1. Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 : Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration :

Nature de l'augmentation de capital envisagée : augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par voie d'offre au public, dans la limite du plafond global ci-après fixé, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;

Montant de l'augmentation du capital envisagée : Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée : soixante-quinze mille (75.000) euros, sous réserve, s'il y a lieu, du

montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ; le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de droits ou titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de trois cent mille (300.000) euros applicable à la présente délégation ;

Modalités de l'augmentation de capital : suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société, à émettre ; Si les souscriptions du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après : Limite de l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ; Répartition libre de tout ou partie des titres non souscrits ;

Durée de la délégation de pouvoir : vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée générale ;

Réunion du Conseil d'administration constatant la réalisation de l'augmentation du capital : le Conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que la fixation du prix d'émission résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

2. Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 : Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration :

Nature de l'augmentation de capital envisagée : augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par voie de placement privé, dans la limite du plafond global ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;

Montant de l'augmentation du capital envisagée : Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée : soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout sous la réserve du respect de la limite d'émission fixée à vingt pour cent (20 %) du capital social par période de douze (12) mois, telle que prévue par l'article L. 225-136, 3^o du Code de commerce ; le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de droits ou titres de créance donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de trois cent mille (300.000) euros applicable à la présente délégation.

Modalités de l'augmentation de capital : Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société, à émettre, au profit des investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs dans le cadre des dispositions de l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier. Si les souscriptions des personnes visées à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Durée de la délégation de pouvoirs : vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée générale.

Réunion du Conseil d'administration constatant la réalisation de l'augmentation du capital : le Conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de

libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer,

- d'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que la fixation du prix d'émission résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou-donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société-aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

3. Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 : Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration

Nature de l'augmentation de capital envisagée : augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, dans la limite du plafond ci-après fixé, et par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;

Montant de l'augmentation du capital envisagée : Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée, en vertu de la présente délégation, soixante-quinze mille (75.000) euros, sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ; le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de droits ou titres de créance donnant accès au capital de la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de trois cent mille (300.000) euros applicable à la présente délégation ;

Modalités de l'augmentation de capital : Suppression du droit préférentiel de

souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant à l'attribution de titres de créance de la Société, à émettre, au profit des catégories de personnes suivantes : toutes sociétés et/ou fonds d'investissement (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FPCI ou FIP) investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites « *small caps* » (c'est-à-dire dont la capitalisation, lorsqu'elles sont cotées, n'excède pas 1.000.000.000,00 d'euros), dans le secteur de la distribution de biens, et participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à cent mille (100.000,00) euros, prime d'émission incluse. Si les souscriptions des personnes visées ci-dessus n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

Durée de la délégation de pouvoirs : vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée générale

Réunion du Conseil d'administration constatant la réalisation de l'augmentation du capital: le Conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter les prix et conditions des émissions, étant précisé que la fixation du prix d'émission résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes de souscription émises par les souscripteurs dans le cadre de la technique dite de « construction du livre d'ordres » ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social, et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation d'émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

4. Assemblée générale mixte du 4 juin 2021 : Délégation de pouvoirs au

Conseil d'administration

Nature de l'augmentation de capital envisagée : augmentation de capital en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, à une ou plusieurs augmentations du capital social en employant, séparément ou cumulativement, dans la limite du plafond global ci-après fixé, les procédés suivants :

- augmentation de capital par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès par tous moyens au capital (à l'exception d'actions de préférence) ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, à souscrire en numéraire et à libérer en espèces ou par compensation de créances ;
- augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émissions ou tout autre élément susceptible d'être incorporé au capital, au moyen de l'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou de la création d'actions ordinaires nouvelles de même type que les actions existantes ;

Montant de l'augmentation de capital envisagée : Montant nominal maximum des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou de manière différée : soixante-quinze mille (75.000) euros, sous réserve, s'il y a lieu, du montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des éventuels porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le montant nominal global (ou sa contre-valeur en euros à la date d'émission en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de comptes établies par référence à plusieurs monnaies) des valeurs mobilières représentatives de droits ou titres de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution ne pourra excéder soixante-quinze mille (75.000) euros, le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond nominal global de trois cent mille (300.000) euros applicable à la présente délégation ;

Modalités de l'augmentation de capital : les actionnaires pourront, dans les conditions prévues par la loi, exercer leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société, à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions recueillies, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

Durée de la délégation de pouvoirs : vingt-six (26) mois à compter de l'assemblée générale

Réunions du Conseil d'administration constatant la réalisation de l'augmentation du capital : le Conseil d'administration a tous pouvoirs avec faculté de subdélégation au

Directeur Général, dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'effet notamment :

- de déterminer les dates et modalités des émissions, notamment le mode de libération des actions ou autres titres émis, ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- d'arrêter les prix et conditions des émissions ;
- de fixer les montants à émettre ;
- de fixer la date de jouissance, même rétroactive, des valeurs mobilières à émettre et, le cas échéant, de prévoir la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois (3) mois ;
- de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital social et ce en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- de procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle de frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, faire procéder à toutes formalités utiles à l'émission, à la négociation et à l'admission aux négociations des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation, ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;
- de constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

4 - Modalités d'exercice de la direction générale de la société

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du code de commerce, nous vous précisons que votre conseil d'administration, lors de sa séance du 26 mars 2021 et conformément à la faculté qui lui est offerte par l'article L. 225-51-1 du code de commerce, a décidé de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, ce dernier assumant la direction générale de la société.

5 – Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37-3 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par la Société que par des Sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce par la Société dans laquelle le mandat est exercé ainsi que la Société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé.

Par décisions de l'assemblée générale mixte du 4 juin 2021, il a été alloué une enveloppe annuelle de 24 000 € bruts de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée générale des actionnaires en décide autrement. Par décisions du 28 octobre 2021, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité que l'enveloppe annuelle de jetons de présence est attribuée à hauteur de 24 000 € à Monsieur Christian CONSTANTIN-BERTIN.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, Monsieur Christian CONSTANTIN-BERTIN n'a perçu aucune rémunération ni aucun avantage en nature.

Par décisions du 30 juin 2021, le Conseil d'administration a fixé la rémunération annuelle brute de Monsieur Pierre-Olivier BIDAULT-SIRE, au titre de ses fonctions de Directeur Général de la Société, à compter du 1^{er} avril 2021, à la somme de 24 000 € (hors avantages en nature).

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, Monsieur Pierre-Olivier BIDAULT-SIRE n'a perçu aucune rémunération ni aucun avantage en nature.

Société FINAPLC, Administrateur
- Rémunération versée par la Société : 0 €
- Avantage en nature : 0 €

Société ARTHELEO, Administrateur
- Rémunération versée par la Société : 0 €
- Avantage en nature : 0 €

6 – Engagements pris par la Société au bénéfice des mandataires sociaux (article L225-37-3, alinéa 3 du Code de commerce)

NEANT

7 – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Le Président :

- arrête les documents préparés par les services internes de l'entreprise,
- organise et dirige les travaux du Conseil d'administration,
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission,
- s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration n'est pas assisté de comités.

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois.

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par un administrateur nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation des administrateurs. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

Par décisions de l'assemblée générale mixte du 4 juin 2021, il a été alloué une enveloppe annuelle de 24 000 € bruts de jetons de présence afin de rémunérer les administrateurs au titre de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs, jusqu'à ce qu'une nouvelle décision de l'Assemblée générale des actionnaires en décide autrement. Par décisions du 28 octobre 2021, le Conseil d'administration a décidé à l'unanimité que l'enveloppe annuelle de jetons de présence est attribuée à hauteur de 24 000 € à Monsieur Christian CONSTANTIN-BERTIN. Monsieur Christian CONSTANTIN-BERTIN n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Les pouvoirs du Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

* *
*

Votre Conseil d'administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration

Annexes :

Annexe 1 : Tableau des factures reçues et émises

Annexe 2 : Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Annexe 2

S.A. WIZIBOAT
06560 VALBONNE

Page : 11

Tableau des résultats de la société au cours des 5 dernières exercices

(Suite du Document Art. R 228-102)

	31/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	504 786	504 786	75 000	75 000	80 421
Nombre des actions ordinaires existantes	160 282	160 282	500 000	500 000	556 139
Nombre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer - par conversion d'obligations - par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	297 385	411 808	88 753	693 300	902 152
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	439 405	148 155	36 033	291 049	245 039
Impôts sur les bénéfices				16 930	6 100
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	439 405	182 606	56 883	450 143	536 850
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2.81	0.98	0.07	0.55	0.44
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2.81	1.09	0.11	0.90	1.00
Dividende distribué à chaque action					
PENSIONS					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		1	1	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice		38 117	16 928	144 603	169 544
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					

En Euro.

RUFF & ASSOCIES



S.A. WIZIBOAT

1503 Route des Dolines

06560 VALBONNE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

COMPTES ANNUELS du 01/04/2022 au 31/03/2023

Pages

COMPTES ANNUELS

- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Détail des comptes bilan actif passif	5 à 7
- Détail Compte de résultat	8 à 10
- Annexe	11 à 21

DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065	22 et 23
- Liasses 2050 à 2059-F	24 à 41

DOSSIER DE GESTION

- Soldes intermédiaires de gestion	42
------------------------------------	----

RUFF & ASSOCIES

111 route de Tiragon

Azur Mouans

06370 MOUANS SARTOUX

04 92 28 88 00



S.A. WIZIBOAT
1503 Route des Dolines

06560 VALBONNE

COMPTES ANNUELS

RUFF & ASSOCIÉS
111 route de Tiragon
Azur Mouans
06370 MOUANS SARTOUX

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2023 12			Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	1 053 399	345 947	707 452	639 424	68 028	10.64
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 950		1 950		1 950		
	Total II	1 055 349	345 947	709 402	639 424	69 978	10.94
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	325 349	184 506	140 843	101 832	39 011	38.31
	Autres créances	259 280		259 280	313 056	53 775-	17.18-
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	2 903		2 903	9 442	6 539-	69.26-	
Charges constatées d'avance (3)	3 091		3 091	9 605	6 515-	67.82-	
	Total III	590 623	184 506	406 116	433 934	27 818-	6.41-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 645 972	530 453	1 115 518	1 073 358	42 160	3.93

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2023 12	Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 80 421)	80 421	75 000	5 421	7.23
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	377 300	91 740	285 560	311.27
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
Report à nouveau	503 456-	53 313-	450 143-	844.34-	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		536 059-	450 143-	85 916-	19.09-
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Total I		581 795-	336 716-	245 079-	72.78-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
Total II					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
Total III					
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 154		1 154	
	Emprunts et dettes financières diverses	16 524	74 254	57 730-	77.75-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 278 158	1 029 643	248 515	24.14	
Dettes fiscales et sociales	96 501	52 489	44 012	83.85	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	291 938	238 863	53 075	22.22	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	13 039	14 826	1 788-	12.06-
	Total IV	1 697 313	1 410 075	287 238	20.37
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		1 115 518	1 073 358	42 160	3.93

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 697 313 1 410 075

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2023 12			Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	79 577		79 577		79 577	
Production vendue de biens						
Production vendue de services	822 575		822 575	693 300	129 275	18.65
Chiffre d'affaires NET	902 152		902 152	693 300	208 852	30.12
Production stockée						
Production immobilisée			113 361	114 683	1 322-	1.15-
Subventions d'exploitation				500	500-	100.00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 074	1 830	3 244	177.25
Autres produits			514	33 351	32 837-	98.46-
Total des Produits d'exploitation (I)			1 021 101	843 664	177 437	21.03
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			76 745		76 745	
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			999 687	857 598	142 089	16.57
Impôts, taxes et versements assimilés			3 601	2 164	1 438	66.45
Salaires et traitements			125 853	105 502	20 351	19.29
Charges sociales			43 791	39 101	4 690	11.99
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			181 901	119 973	61 928	51.62
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			117 219	56 059	61 159	109.10
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 989	90	2 899	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 551 786	1 180 486	371 300	31.45
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			530 686-	336 823-	193 863-	57.56-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2023	12	Exercice N-1 31/03/2022	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	13 328		3 055		10 273	336.29
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	13 328		3 055		10 273	336.29
2. Résultat financier (V-VI)	13 328-		3 055-		10 273-	336.29-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	544 013-		339 878-		204 136-	60.06-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	146		127 203		127 058-	99.89-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	146		127 203		127 058-	99.89-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	146-		127 203-		127 058	99.89
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	8 100-		16 938-		8 838	52.18
Total des produits (I+III+V+VII)	1 021 101		843 664		177 437	21.03
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 557 160		1 293 807		263 353	20.35
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	536 059-		450 143-		85 916-	19.09-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/03/2023 12	Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
FRAIS DE DEVELOPPEMENT	707 452	639 424	68 028	10.64
20310000 FRAIS DEVELOPPEMENT PLATEFORME	428 099	340 062	88 037	25.89
20320000 FRAIS DEVELOPPEMENT APPLIC MOB	406 851	324 814	82 037	25.26
20330000 FRAIS DEVEL PLATEF. BOITIERS	218 449	138 594	79 855	57.62
28031000 AMORT FRAIS DEVELPT PLATEFORME	149 824	73 960	75 864	102.57
28032000 AMORT FRAIS DEVELPT APPLI MOB	147 860	76 048	71 812	94.43
28033000 AMORT FRAIS DEVELPT BOITIERS	48 263	14 038	34 225	243.80
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 950		1 950	
27500000 DEPOT DE GRANTIE	1 950		1 950	
Total II	709 402	639 424	69 978	10.94
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	140 843	101 832	39 011	38.31
41100000 COLLECTIF CLIENTS	291 749	135 519	156 230	115.28
41810000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	33 600	33 600		
49100000 PROV DEPREC CPTES CLIENTS	184 506	67 288	117 219	174.21
AUTRES CREANCES	259 280	313 056	53 775	17.18
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	9 095	5 846	3 249	55.58
40980000 AAR A OBTENIR	12 996	76 887	63 891	83.10
42100000 REMUNERATIONS DUES	199		199	
42500000 AVANCE ET ACOMPTE	500	500		
43870000 PRODUITS A RECEVOIR		439	439	100.00
44400000 ETAT IMPOT/SOCIETE		16 938	16 938	100.00
44562000 TVA DED / IMMO	4 261	16 003	11 742	73.38
44566000 TVA DED / ABS	176 218	122 880	53 339	43.41
44567000 TVA CREDIT		1 254	1 254	100.00
44586000 TVA / FNP	35 409	53 396	17 986	33.68
44587000 TVA / FAE	3 862		3 862	
44870000 ETAT PRODUITS A RECEVOIR	8 100		8 100	
46760000 FINAPLC	8 641	18 914	10 273	54.32
DISPONIBILITES	2 903	9 442	6 539	69.26
51153000 REMISE CHQ ENCAISSEES		1 792	1 792	100.00
51155000 REMISE VIREMENTS		1 332	1 332	100.00
51260000 CREDIT COOPERATIF	2 863	4 941	2 078	42.06
51280000 CAISSE EPARGNE		1 084	1 084	100.00
51291000 CIC		253	253	100.00
53000000 CAISSE	40	40		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 091	9 605	6 515	67.82
48600000 CH CONSTATEES D'AVANCE	3 091	9 605	6 515	67.82
Total III	406 116	433 934	27 818	6.41
TOTAL GENERAL	1 115 518	1 073 358	42 160	3.93

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/03/2023 12	Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	80 421	75 000	5 421	7.23
10130000 CAPITAL	80 421	75 000	5 421	7.23
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	377 300	91 740	285 560	311.27
10410000 PRIME D EMISSION	374 300	88 740	285 560	321.79
10450000 BONS SOUSCRIPT° D'ACTIONS	3 000	3 000		
REPORT A NOUVEAU	503 456-	53 313-	450 143-	844.34-
11900000 REPORT A NOUVEAU	503 456-	53 313-	450 143-	844.34-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	536 059-	450 143-	85 916-	19.09-
Total I	581 795-	336 716-	245 079-	72.78-
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	1 154		1 154	
51291000 CIC	1 154		1 154	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	16 524	74 254	57 730-	77.75-
16500000 CAUTION	6 000		6 000	
16750000 EMPRUNTS PARTICIPATIFS	10 490	73 721	63 231-	85.77-
16887000 INT COURUS SUR PRETS PARTICIP	34	532	498-	93.60-
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 278 158	1 029 643	248 515	24.14
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	1 046 134	630 083	416 051	66.03
40810000 FOURNISSEURS FNP	232 025	399 560	167 536-	41.93-
DETTE FISCALES ET SOCIALES	96 501	52 489	44 012	83.85
42100000 REMUNERATIONS DUES		4 880	4 880-	100.00-
42700000 PERSONNEL - OPPOSITIONS	1 600		1 600	
42820000 PROVISIONS CONGES PAYES	7 768	7 689	79	1.03
43100000 URSSAF	4 582	7 068	2 486-	35.17-
43702000 SWISS LIFE	342	386	44-	11.37-
43703000 REUNICA	2 666	2 128	538	25.30
43708000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	35	10	25	252.89
43800000 ORGANISMES SOCIAUX - CHARGES A	107		107	
43820000 CS / CONGES PAYES	3 240	2 983	257	8.61
43860100 AUTRES CHARGES A PAYER	282	282		
43860200 AUTRES CHARGES A PAYER	157	158	1-	0.80-
44210000 ETAT - IMPOTS ET TAXES RECOUVR	357	384	27-	7.13-
44551000 TVA A DECAISSER	5 939		5 939	
44571200 TVA COLLECTEE 20%	68 927	20 728	48 200	232.54
44587000 TVA / FAE		5 600	5 600-	100.00-
44860000 ETAT CH PAYER	499	194	305	157.22
AUTRES DETTES	291 938	238 863	53 075	22.22
41980000 AVOIR A ETABLIR	56 771		56 771	
45200000 C/C PRODALY	205 167	198 863	6 304	3.17
46750000 COMPTE WIZILEASE	10 000	10 000		
46761000 TRANSF C/C CAPUCINE	5 000	5 000		
46763000 TRANSF C/C DS INVEST	5 000	5 000		
46764000 TRANSF C/C DELIBIOT ORTET	5 000	5 000		
46765000 TRANSF C/C DI GRANDI	5 000	5 000		
46766000 TRANSF C/C FINAFACC		10 000	10 000-	100.00-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/03/2023 12	Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	13 039	14 826	1 788-	12.06-
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	13 039	14 826	1 788-	12.06-
Total IV	1 697 313	1 410 075	287 238	20.37
TOTAL GENERAL	1 115 518	1 073 358	42 160	3.93

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2023 12	Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	79 577		79 577	
70710000 VENTE BATEAUX H.T	79 577		79 577	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	822 575	693 300	129 275	18.65
70600000 ABONNEMENT	818 987	660 417	158 571	24.01
70600100 PRESTATIONS AUTRES	3 588	32 883	29 296-	89.09-
Chiffre d'affaires NET	902 152	693 300	208 852	30.12
PRODUCTION IMMOBILISEE	113 361	114 683	1 322-	1.15-
72110000 PRODUCTION IMMOB	113 361	114 683	1 322-	1.15-
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		500	500-	100.00-
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		500	500-	100.00-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	5 074	1 830	3 244	177.25
79100000 TRANSFERT CHARGES EXPLOITATION	5 074	1 830	3 244	177.25
AUTRES PRODUITS	514	33 351	32 837-	98.46-
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	514	33 351	32 837-	98.46-
Total des Produits d'exploitation	1 021 101	843 664	177 437	21.03
ACHATS DE MARCHANDISES	76 745		76 745	
60711000 ACHATS BATEAUX AUTRES	76 745		76 745	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	999 687	857 598	142 089	16.57
60500000 SOUS TRAITANCE	109 981	83 560	26 421	31.62
60615000 CARBURANTS & LUBRIFIANTS	8 693	5 003	3 690	73.75
60615100 GAZ OIL		287	287-	100.00-
60630000 ENTRETIEN & PETITS OUTILLAGES	4 942	4 620	322	6.97
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	602	198	404	204.27
61320000 LOCATION BUREAUX	7 700		7 700	
61350000 LOCATIONS BATEAUX	63 921	70 474	6 553-	9.30-
61351000 LOCATION DIVERSES	513		513	
61351100 REDEV OCCUPAT° ET FRAIS PORTS	22 152	19 434	2 718	13.99
61351111 LOCAT° BOITIERS INTRACOM	17 946	13 937	4 009	28.77
61400000 CHARGES LOCATIVES	2 477		2 477	
61550000 ENT REPAR/BIENS MOBILIER		198	198-	100.00-
61555000 ENTRETIEN VEHICULES	121	2 663	2 542-	95.46-
61560000 MAINTENANCE LOGICIEL	4 952	5 812	860-	14.80-
61600000 ASSURANCES RC ET DIVERS	10 339	7 451	2 888	38.76
61610000 ASSURANCE FLOTTE PLAISANCE	28 456	22 635	5 821	25.72
62210000 COMMISSIONS DIVERSES	19 691	152 975	133 284-	87.13-
62210400 COMMISSIONS PORNIC	43 346		43 346	
62211000 COMMISSIONS ARCACHON	15 020		15 020	
62212000 COMMISSIONS CG CAP	23 032		23 032	
62213000 COMMISSIONS MACAMARINE	18 586		18 586	
62215000 COMMISSIONS PRO YACHTING	51 526		51 526	
62216000 COMMISSIONS TOP CHARTER	13 045		13 045	
62217000 COMMISSIONS TONI MARINE	8 662		8 662	
62218000 COMMISSIONS VILLENEUVE BOATS	7 812		7 812	
62260000 HONORAIRES	46 010	19 908	26 102	131.12
62260100 HONORAIRES COMMISSAIRE AUX COM	5 000	7 510	2 510-	33.42-
62260200 HONORAIRES DIRECT. COMMERCIALE	90 000	90 000		

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2023 12	Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
62260300 HONORAIRES COMMUNICATION	6 250	13 350	7 100-	53.18-
62260400 HONORAIRES COMMERCIAUX	57 300	54 975	2 325	4.23
62270000 FRAIS D'ACTE ET CONTENTIEUX	2 239	301	1 938	643.27
62300000 PUBLICITE	44 179	30 164	14 015	46.46
62310000 ANNONCES & INSERTIONS		197	197-	100.00-
62320000 SPONSORING	2 500	300	2 200	733.33
62330000 FOIRES EXPOSITIONS		55	55-	100.00-
62510000 VOYAGES & DEPLACEMENTS	24 784	18 980	5 804	30.58
62520000 PEAGE	2 483	2 619	135-	5.16-
62560000 MISSIONS RECEPTIONS	4 102	4 049	52	1.29
62610000 FRAIS POSTAUX	291	226	65	28.96
62630000 TELEPHONE	3 771	2 463	1 308	53.13
62700000 SERVICES BANCAIRES	7 799	5 235	2 563	48.96
62710000 FRAIS CB	7 444	6 019	1 425	23.67
62800000 FRAIS DIVERS	19		19	
62860000 FRAIS STRUCTURE GROUPE	212 000	212 000		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 601	2 164	1 438	66.45
63330000 FORMATION	1 137	691	446	64.60
63350000 VERSEMENTS LIBERATOIRES OUVRAN	683	684	1-	0.08-
63511000 COTISATION ECONOMIQUE TERRITOR	1 781	789	992	125.73
SALAIRES ET TRAITEMENTS	125 853	105 502	20 351	19.29
64110000 SALAIRES	81 259	61 417	19 841	32.31
64120000 CONGES PAYES	79	4 266	4 187-	98.14-
64130000 PRIMES IMPOSABLES	43 509	39 818	3 690	9.27
64140000 INDEMNITE	1 007		1 007	
CHARGES SOCIALES	43 791	39 101	4 690	11.99
64510000 URSSAF	33 497	28 612	4 885	17.07
64530000 RETRAITES	8 703	7 311	1 392	19.04
64540000 MUTUELLES ET PREVOYANCES	1 309	1 376	66-	4.83-
64550000 CHARGES SUR PROV CP	257	1 799	1 542-	85.73-
64580000 PROV. CHARGES SOCIALES	25	3	22	707.77
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	181 901	119 973	61 928	51.62
68111000 DOTAT° AMORT IMMO INCORPORELLE	181 901	119 973	61 928	51.62
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT	117 219	56 059	61 159	109.10
68174000 DOTATION DEPRECIATION CLIENTS	117 219	56 059	61 159	109.10
AUTRES CHARGES	2 989	90	2 899	NS
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	2 989	90	2 899	NS
Total des Charges d'exploitation	1 551 786	1 180 486	371 300	31.45
Résultat d'exploitation	530 686-	336 823-	193 863-	57.56-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	13 328	3 055	10 273	336.29
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS	7 024	1 399	5 625	402.02
66150000 INTERETS COMPTES COURANTS	6 304	1 656	4 648	280.74
Total des Charges financières	13 328	3 055	10 273	336.29

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2023 12	Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Résultat financier	13 328-	3 055-	10 273-	336.29-
Résultat courant avant impôts	544 013-	339 878-	204 136-	60.06-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	146	127 203	127 058-	99.89-
67120000 PENALITES ET MAJ NON DEDUCTIBL	146		146	
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS		127 203	127 203-	100.00-
Total des Charges exceptionnelles	146	127 203	127 058-	99.89-
Résultat exceptionnel	146-	127 203-	127 058	99.89
IMPOTS SUR LES BENEFICES	8 100-	16 938-	8 838	52.18
69951000 Crédit impôt innovation	8 100-	16 938-	8 838	52.18
Total des produits	1 021 101	843 664	177 437	21.03
Total des charges	1 557 160	1 293 807	263 353	20.35
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	536 059-	450 143-	85 916-	19.09-

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 115 518.36 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 902 152.33 Euros et dégageant un déficit de 536 059.31- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Sur l'exercice, la société a réalisé une augmentation de capital de 325.251 € prime d'émission incluse, au cours du mois de 06/2022 par l'émission de 36.139 actions nouvelles.
- Sur l'exercice, la société a souscrit un prêt participatif de 40.000 € sur une durée de 12 mois à un taux de 13 %. Elle a aussi remboursé intégralement le prêt participatif de 80.000 € réalisé sur l'exercice précédent.
- Le conflit militaire consécutif à l'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis le 24 février 2022 a exposé WIZIBOAT à de nouvelles incertitudes économiques, comme toutes les sociétés.
Cependant, WIZIBOAT ne disposant d'aucune implantation dans ses pays, aucun de ses salariés n'est exposé, tout comme aucun de ses actifs.

Continuité d'exploitation :

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation au regard du protocole d'accord signé le 23 juin 2023 prévoyant :

- Acquisition par BOATING SOLUTIONS de 45,6% du capital actuel.
- Augmentation de capital réservée à BOATING SOLUTIONS d'un montant de 1 million d'euros.

Par conséquent, et sous réserve de la bonne réalisation de la prise de contrôle par le Groupe BENETEAU par le biais de sa filiale BOATING SOLUTIONS évoqué ci-dessous, le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 en considérant qu'il n'existait pas d'incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 30 juin 2023, la société WIZIBOAT et le Groupe BENETEAU par le biais de sa filiale

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

BOATING SOLUTIONS, ont annoncé par voie de communiqué de presse la signature d'un protocole d'accord exclusif en vue de la prise de contrôle de la société WIZIBOAT par BOATING SOLUTIONS à hauteur de 74 %.

Le protocole d'accord signé le 23 juin 2023 prévoit les opérations suivantes :

- Acquisition par BOATING SOLUTIONS de 45,6% du capital actuel au prix de 1,641€ par action auprès de la société holding Prodaly, entité détenue majoritairement par Monsieur Christian Constantin, actuel Président du Conseil d'Administration, qui démissionnera de sa fonction à l'issue de l'opération.

- Augmentation de capital réservée à BOATING SOLUTIONS d'un montant de 1,0 M€, au prix de 1,641€ par action.

Ces opérations seront réalisées uniquement si l'Assemblée Générale, qui aura lieu le 4 août 2023, approuve les résolutions autorisant l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à BOATING SOLUTIONS. Elle devra également ratifier la composition du conseil d'administration de Wiziboat, répartie entre 2 sièges pour BOATING SOLUTIONS et 1 pour Pierre-Olivier Bidault Sire qui restera Directeur Général de WIZIBOAT.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La société propose principalement des abonnements pour la location de courte durée de bateaux partagés.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

La société comptabilise le chiffre d'affaires :

- pour les ventes de marchandises lors du transfert de propriété
- pour les prestations de services :
- * la société propose des abonnements qui sont facturés et reconnus en chiffres d'affaires mensuellement
- * et des prestations de réparations en cas de dommages qui sont reconnus lors de la réalisation du service.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées en fonction de l'avancée des procédures en cours.

Coûts d'emprunt :

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

Bon Souscription d'Action :

Les BSA sont des droits de souscrire à une future augmentation de capital. Le prix de souscription de l'action est connu lors de l'acquisition du bon. Comptablement, les BSA sont comptabilisés dans le compte 104500.

Résultat Exceptionnel :

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels éventuels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la société, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Frais d'établissements et de développement au bilan :

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est de 5 ans.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	8 03 470		249 929
Prêts, autres immobilisations financières			1 950
TOTAL			1 950
TOTAL GENERAL	8 03 470		251 879

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 053 399	1 053 399
Prêts, autres immobilisations financières			1 950	1 950
TOTAL			1 950	1 950
TOTAL GENERAL			1 055 349	1 055 349

Des dépenses liées aux développements de la plateforme de Back Office, des applications mobiles IOS et Android et de la plateforme des boitiers ont été activées sur l'exercice.

La durée d'amortissement retenue est de 5 ans.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	164 046	181 901		345 947
TOTAL GENERAL	164 046	181 901		345 947

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	181 901				
TOTAL GENERAL	181 901				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	67 288	117 219			184 506
TOTAL	67 288	117 219			184 506
TOTAL GENERAL	67 288	117 219			184 506
Dont dotations et reprises d'exploitation		117 219			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 950		1 950
Autres créances clients	325 349	325 349	
Personnel et comptes rattachés	699	699	
Taxe sur la valeur ajoutée	219 750	219 750	
Divers état et autres collectivités publiques	8 100	8 100	
Débiteurs divers	30 731	30 731	
Charges constatées d'avance	3 091	3 091	
TOTAL	589 670	587 720	1 950

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 154	1 154		
Emprunts et dettes financières divers	16 524	16 524		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 278 158	1 278 158		
Personnel et comptes rattachés	9 368	9 368		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 411	11 411		
Taxe sur la valeur ajoutée	74 866	74 866		
Autres impôts taxes et assimilés	856	856		
Autres dettes	291 938	291 938		
Produits constatés d'avance	13 039	13 039		
TOTAL	1 697 313	1 697 313		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	40 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	103 231			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	0.1500	500 000	36 139		536 139

Au cours du mois de juin 2022, une augmentation de capital de 5.420,85 € par l'émission de 36.139 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune est intervenue portant le capital de 75.000 € à 80.420,85 €. Les actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 9 € soit avec une prime d'émission unitaire de 8,85 €.

Une prime d'émission de 319.830,15 € a été comptabilisée dans le cadre de cette opération et les frais liés à cette augmentation de capital ont été imputés sur cette prime a hauteur de 34.270,20 €.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Instruments dilutifs :

- Sur l'exercice précédent, la société a émise 100.000 bons de souscription d'actions (BSA1) donnant le droit chacun de souscrire, d'ici le 1er juin 2023, une action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,15 euro moyennant un prix de souscription de douze euros par action nouvelle. Le prix de souscription des 100.000 BSA1 est de 1.500 €. Au 1er juin 2023 les BSA1 n'ont pas été exercés, ils sont donc devenus caducs.

- Sur l'exercice précédent, la société a émise 100.000 bons de souscription d'actions (BSA2) donnant le droit chacun de souscrire, d'ici le 1er juin 2024, une action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,15 euro moyennant un prix de souscription de quinze euros par action nouvelle. Le prix de souscription des 100.000 BSA2 est de 1.500 €.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Incorporelles	Linéaire	5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

A l'ouverture de l'exercice, les créances clients étaient dépréciées à hauteur de 67.288 € sur un total de créances clients à l'actif du bilan au 31/03/2022 de 169.119 €

Au cours de l'exercice, une provision complémentaire a été comptabilisée pour 117.219 € soit une provision pour dépréciation de 184.506 € au 31/03/2023 sur un total de créances clients à l'actif du bilan au 31/03/2023 de 325.349 €

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	33 600
Autres créances	21 096
Total	54 696

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	34
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 025
Dettes fiscales et sociales	12 053
Autres dettes	56 771
Total	300 883

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	39 300		
Autres créances	24 517		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	958 802		
Autres dettes	10 000	205 167	

Les créances clients pour 39.300 € concernent les sociétés liées suivantes :

- ARTHELEO pour 5.000 €
- NAUTIC FORCE pour 700 €
- PRODALY NAUTISME pour 33.600 €

Les autres créances pour 24.517 € concernent les sociétés liées suivantes :

- WIZILEASE pour 6.996 €
- KROISSANCE MANAGEMENT pour 2.880 €
- FINAPLC pour 14.641€

Les dettes fournisseurs pour 958.802 € concernent les sociétés liées suivantes :

- FINAPLC pour 243.033 €
- ARTHELEO pour 273.386 €
- KROISSANCE pour 109.180 €
- NAUTIC FORCE pour 202.463 €
- WIZILEASE pour 39.358 €
- PRODALY NAUTISME pour 91.382 €

Les autres dettes pour 215.167 € concernent les sociétés liées suivantes :

- PRODALY pour 205.167 €
- WIZILEASE pour 10.000 €

La société WIZIBOAT a signé une convention de prestations de service avec la société ARTHELEO pour des prestations en matière commerciale, marketing et ressources humaines pour un montant forfaitaire annuel de 106.000 € HT.

La société WIZIBOAT a signé une convention de prestations de service avec la société FINAPLC pour des prestations en matière administrative, financière et gestion de trésorerie pour un montant forfaitaire annuel de 106.000 € HT.

Par ailleurs, la société WIZIBOAT bénéficie de prestations courantes dans des conditions normales avec d'autres sociétés du Groupe dans le cadre de son activité.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	3 36 7 16 -
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	3 36 7 16 -
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	3 36 7 16 -
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	5 4 2 1
Variation des primes, reserves, report a nouveau	2 8 5 5 6 0
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	4 5 7 3 5 -
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	2 9 0 9 8 1
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	2 9 0 9 8 1

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Effectif moyen**

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Total	1

La société a aussi 1 apprenti.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	1 3 3 2 8	
Dont entreprises liées	6 3 0 4	

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	1 925 453

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	504 786	504 786	75 000	75 000	80 421
Nbre des actions ordinaires existantes	168 262	168 262	500 000	500 000	536 139
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	297 385	411 808	98 753	693 300	902 152
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	439 403-	148 155-	36 033-	291 049-	245 039-
Impôts sur les bénéfices				16 938-	8 100-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	439 403-	182 606-	56 883-	450 143-	536 059-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2.61-	0.88-	0.07-	0.55-	0.44-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2.61-	1.09-	0.11-	0.90-	1.00-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		1	1	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice		39 117	16 920	144 603	169 644
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					

ANNEXE

SOMMAIRE

	page	
Faits caractéristiques de l'exercice	11	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	11	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	12	
Permanence ou changement de méthodes	13	
Informations générales complémentaires	14	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	14	
Etat des amortissements	14	
Etat des provisions	15	
Etat des échéances des créances et des dettes	15	
Composition du capital social	15	
Evaluation des amortissements	16	
Titres immobilisés		NA
Evaluation des créances et des dettes	16	
Dépréciation des créances	16	
Disponibilités enEuros	17	
Produits à recevoir	17	
Charges à payer	17	
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	18	
Variation des capitaux propres	19	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation de l'effectif moyen	19	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	19	
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	19	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles	20	
Montant des engagements financiers	20	
Informations en matière de crédit bail		NA
Engagement en matière de pensions et retraites		NS
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	20	
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Produits et charges exceptionnels		NS
Participation des salariés		NA

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

Résultats financiers des cinq derniers exercices

page
21



S.A. WIZIBOAT
1503 Route des Dolines

06560 VALBONNE

DOSSIER FISCAL

RUFF & ASSOCIES
111 route de Tiragon
Azur Mouans
06370 MOUANS SARTOUX

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042022	et clos le	31032023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
S. A. WIZIBOAT			1503 Route des Dolines		
SIRET	8	3	3	8	3
	0	6	2	3	0
	0	0	0	1	7
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	544 013
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
	Nom
	NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
	Nom
	NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
RUFF & ASSOCIES 111 route de Tiragon Azur Mouans 06370 MOUANS SARTOUX Tél: 04 92 28 88 00		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu CANNES
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
1	2	3	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
			Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	8
			5	6	7		

K DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION				
REMUNERATIONS				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A		0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONTS	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

BILAN - ACTIF

1

Désignation de l'entreprise : S.A. WIZIBOAT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 1503 Route des Dolines 06560 VALBONNE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 83383062300017 Néant *

				Exercice N clos le,		N-1	
				13 10 3 20 23		13 10 3 20 22	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX	1 053 399	CQ	345 947	707 452	639 424
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	1 950	BI		1 950	
	TOTAL (II)	BJ	1 055 349	BK	345 947	709 402	639 424
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	325 349	BY	184 506	140 843	101 832
	Autres créances (3)	BZ	259 280	CA		259 280	313 056
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	2 903	CG		2 903	9 442
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 091	CI		3 091	9 605
	TOTAL (III)	CJ	590 623	CK	184 506	406 116	433 934
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 645 972	IA	530 453	1 115 518	1 073 358	

Renvois : (1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des évaluations concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2022

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid-Quadr

Désignation de l'entreprise : S. A. WIZIBOAT

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :80....421.....)	DA	80 421		75 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	377 300		91 740
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(503 456)		(53 313)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(536 059)		(450 143)
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(581 795)		(336 716)
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 154		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI 10 490)	DV	16 524		74 254
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 278 158		1 029 643
	Dettes fiscales et sociales	DY	96 501		52 489
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	291 938		238 863
Compte régul.	EB	13 039		14 826	
TOTAL (IV)	EC	1 697 313		1 410 075	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 115 518		1 073 358	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 697 313		1 410 075	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 154			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A. WIZIBOAT

Néant *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	79 577	FB		79 577		
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE			
			FG	822 575	FH		822 575	693 300
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	902 152	FK		902 152	693 300	
	Production stockée*							
	Production immobilisée*					113 361	114 683	
	Subventions d'exploitation						500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					5 074	1 830	
	Autres produits (1) (11)					514	33 351	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						1 021 101	843 664
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					76 745		
	Variation de stock (marchandises)*							
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*							
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*							
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					999 687	857 598	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					3 601	2 164	
	Salaires et traitements*					125 853	105 502	
	Charges sociales (10)					43 791	39 101	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				181 901	119 973
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					117 219	56 059
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						
	Autres charges (12)					2 989	90	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						1 551 786	1 180 486	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						(530 686)	(336 823)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*						(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							
	Reprises sur provisions et transferts de charges							
	Différences positives de change							
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							
Total des produits financiers (V)								
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*							
	Intérêts et charges assimilées (6)					13 328	3 055	
	Différences négatives de change							
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							
Total des charges financières (VI)						13 328	3 055	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						(13 328)	(3 055)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						(544 013)	(339 878)	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S . A . WIZIBOAT

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	146	127 203	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	146	127 203	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(146)	(127 203)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices *		HK	(8 100)	(16 938)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 021 101	843 664	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 557 160	1 293 807	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(536 059)	(450 143)	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 074	1 830	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7	A6 A8	A9 A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
PENALITES		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		146			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quaden

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A. WIZIBOAT										Néant		*			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3					
								2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	803 470		D8		D9	249 929		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD			KE		KF			
CORPO RE L L E S	Terrains						KG			KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9			KJ			KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1			KM			KN		KO			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants	M2			KP			KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3			KS			KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV			KW		KX				
		Matériel de transport *				KY			KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB			LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH			LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK			LL		LM			
	TOTAL III						LN			LO		LP			
	FIN AN CI È R E S	Participations évaluées par mise en équivalence						8G			8M		8T		
Autres participations						8U			8V		8W				
Autres titres immobilisés						1P			1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières						1T			1U		1V	1 950			
TOTAL IV						LQ			LR		LS	1 950			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	803 470		ØH		ØJ	251 879			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
						1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN			CØ	DØ		1 053 399		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV	LW		1X		
CORPO RE L L E S	Terrains						IP			LX	LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ			MA			MB			MC	
		Sur sol d'autrui			IR			MD			ME			MF	
	Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH			MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU			MM			MN			MO
		Matériel de transport				IV			MP			MQ			MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW			MS			MT			MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA		
Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF
TOTAL III						IY			NG			NH			NI
FIN AN CI È R E S	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU	M7		ØW		
	Autres participations						IØ			ØX	ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés						I1			2B	2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E	2F		2G		
	TOTAL IV						I3			NJ	NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			ØK	ØL		ØM			
								1 950		2F		2G			
								1 950		NK		2H			
								1 055 349		ØL		ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Désignation de l'entreprise : S . A . WIZIBOAT Néant *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY	164 046	EL	181 901	EM		EN	345 947
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK	164 046	RM	181 901	RN		RO	345 947
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	164 046	QP	181 901	QQ		QR	345 947

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobiliations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup.et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						
			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A. WIZIBOAT

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : S.A. WIZIBOAT Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières	UT	1 950	UV		UW	1 950			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA								
	Autres créances clients	UX	325 349		325 349					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * <u>UO</u>)	ZI								
	Personnel et comptes rattachés	UY	699		699					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	219 750		219 750				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN							
		Divers	VP	8 100		8 100				
	Groupe et associés (2)	VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	30 731		30 731					
	Charges constatées d'avance	VS	3 091		3 091					
	TOTAUX		VT	589 670	VU	587 720	VV	1 950		
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF							

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 154		1 154						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	16 524		16 524						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 278 158		1 278 158						
Personnel et comptes rattachés		8C	9 368		9 368						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	11 411		11 411						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	74 866		74 866						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	856		856						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	291 938		291 938						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	13 039		13 039						
TOTAUX		VY	1 697 313	VZ	1 697 313						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	40 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	103 231	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S. A. WIZIBOAT		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :									
				3	1	0	3	2	0	2	3		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA					
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés								WB					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW	146				
	Amendes et pénalités	WJ	146		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY				
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7					
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8					
		- imposées au taux de 0 %						ZN					
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme						WN					
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ				
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8							
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3					
				TOTAL I				WR	146				
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS	536 059				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT					
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV					
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH					
		- imposées aux taux de 19 %						WP					
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW					
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB					
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6					
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ					
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A			XA						
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX					
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.								ZY				
	Majoration d'amortissement *								XD				
	A battement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			XF			
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA						
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC						
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC							
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dé gagée par le report en arrière du déficit		ZI			XG	8 100		
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II				XH	544 159				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI									
		déficit (II moins I)					XJ	544 013					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN			XO	544 013	

Désignation de l'entreprise : <u>S . A . WIZIBOAT</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	1 381 440
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	1 381 440
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)		YJ	544 013
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	1 925 453
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	11 008
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>S . A . WIZIBOAT</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(53 313)	AFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(450 143)		Dividendes	- Autres réserves	ZD				
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZE				
					Report à nouveau		ZF				
	TOTAL I	OF	(503 456)			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG			(503 456)	
										TOTAL II	(503 456)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7					YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	109 981		83 560	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	89 567				XQ	114 709		103 845	
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	206 800		186 044	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	200 720		152 975	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES						ST	367 478		331 174
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	999 687		857 598
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 781		789	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS						9Z	1 820	1 375	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	3 601	2 164	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						YY	189 535		137 306	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	234 685		163 292	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*						OB	124 767			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						OS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	3 . 17	%	1 . 15	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH				
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL		
				Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO		
				Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : S. A. WIZIBOAT Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))			(A)	(B)	(ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S . A . WIZIBOAT

Néant *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
	(à préciser) au titre de :	N-8			
N-9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S . A . WIZIBOATNéant *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>S . A . WIZIBOAT</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

I		SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N				
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II		RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)			
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

16

Désignation de l'entreprise : S.A. WIZIBOAT				Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/04/2022		et clos le : 31/03/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	2
dont apprentis				YF	1
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	902 152
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	902 152
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	514
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	113 361
Subventions d'exploitation reçues				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	113 875
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	200 964
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	763 237
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	513
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	2 989
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	967 702
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	
				OG	48 325
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	48 325
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	x	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	902 152	Effectifs au sens de la CVAE *	
		EY	2		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2022	GZ	31/12/2022
Date de cessation				HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 2 3

N° SIRET

8 3 3 8 3 0 6 2 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A. WIZIBOAT

ADRESSE (voie)

1503 Route des Dolines

CODE POSTAL

06560

VILLE

VALBONNE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

479 796

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

PRODALY

N° SIREN (si société établie en France)

824458400

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

479 795

Adresse :

N° 2155

Voie

RTE DE SAINT ESTEVE JANSON

Code postal

13840

Commune

ROGNES

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.



S.A. WIZIBOAT
1503 Route des Dolines

06560 VALBONNE

DOSSIER DE GESTION

RUFF & ASSOCIÉS
111 route de Tiragon
Azur Mouans
06370 MOUANS SARTOUX

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/03/2023	12	31/03/2022	12	Euros	%
Ventes marchandises + Production	1 015 513	100.00	807 983	100.00	207 530	25.68
+ Ventes de marchandises	79 577	100.00			79 577	
- Coût d'achat des marchandises vendues	76 745	96.44			76 745	
Marge commerciale	2 832	3.56			2 832	
+ Production vendue	822 575	87.89	693 300	85.81	129 275	18.65
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée	113 361	12.11	114 683	14.19	1 322-	1.15-
Production de l'exercice	935 936	100.00	807 983	100.00	127 953	15.84
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	109 981	11.75	83 560	10.34	26 421	31.62
Marge brute de production	825 955	88.25	724 423	89.66	101 532	14.02
Marge brute globale	828 787	81.61	724 423	89.66	104 363	14.41
- Autres achats + charges externes	889 706	87.61	774 038	95.80	115 668	14.94
Valeur ajoutée	60 919-	6.00-	49 615-	6.14-	11 305-	22.78-
+ Subventions d'exploitation			500	0.06	500-	100.00-
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 601	0.35	2 164	0.27	1 438	66.45
- Salaires du personnel	125 853	12.39	105 502	13.06	20 351	19.29
- Charges sociales du personnel	43 791	4.31	39 101	4.84	4 690	11.99
Excédent brut d'exploitation	234 165-	23.06-	195 881-	24.24-	38 284-	19.54-
+ Autres produits de gestion courante	514	0.05	33 351	4.13	32 837-	98.46-
- Autres charges de gestion courante	2 989	0.29	90	0.01	2 899	NS
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	5 074	0.50	1 830	0.23	3 244	177.25
- Dotations aux amortissements	181 901	17.91	119 973	14.85	61 928	51.62
- Dotations aux provisions	117 219	11.54	56 059	6.94	61 159	109.10
Résultat d'exploitation	530 686-	52.26-	336 823-	41.69-	193 863-	57.56-
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	13 328	1.31	3 055	0.38	10 273	336.29
Résultat courant	544 013-	53.57-	339 878-	42.06-	204 136-	60.06-
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	146	0.01	127 203	15.74	127 058-	99.89-
Résultat exceptionnel	146-	0.01-	127 203-	15.74-	127 058	99.89
- Impôt sur les bénéfices	8 100-	0.80-	16 938-	2.10-	8 838	52.18
- Participation des salariés						
Résultat NET	536 059-	52.79-	450 143-	55.71-	85 916-	19.09-